



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Nancy



Audience solennelle
de rentrée judiciaire
du 8 janvier 2021

L'année 2020 a, pour la cour d'appel de Nancy, comme pour l'ensemble des juridictions de son ressort, été marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé la vie personnelle et les conditions de travail de ses agents.

Nos pensées vont donc d'abord à ceux qui, parmi eux, ont été directement touchés par la pandémie, à laquelle le monde tout entier se trouve confronté depuis de nombreux mois et dont les conséquences sont déjà lourdes pour bien des individus et des familles.

En dépit d'un contexte compliqué, qui a mobilisé l'énergie de chacun et accéléré le développement de modes de travail jusqu'alors rarement expérimentés, l'institution judiciaire a su relever des défis, auxquels elle n'avait pas été nécessairement préparée.

Le déploiement progressif, mais aujourd'hui massif, d'outils informatiques de mobilité, l'adaptation des règles de procédure et le recours intense à des formes de communication privilégiant l'échange à distance ont certes éloigné le juge du justiciable. Mais ils ont aussi permis que justice continue à être rendue, en première instance comme au second degré, les dossiers civils et pénaux les plus urgents étant notamment traités avec régularité grâce aux efforts déployés par les personnels des cours et des tribunaux. Depuis la reprise d'activité, ils s'emploient, en outre, à atténuer les effets d'une conjoncture hors norme, certaines juridictions ayant même retrouvé un niveau de performance équivalent à celui qui était le leur auparavant.

Pour notre cour, les données statistiques, retraçant son activité, révèlent une amélioration significative de la situation de ses chambres civiles et pénales, avec, notamment, une réduction du nombre des procédures en cours, la chambre des mineurs et la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle ayant néanmoins payé un lourd tribut à leur inactivité forcée durant plusieurs semaines.

Au plan matériel, des chantiers, modestes ou d'envergure, ont pu être initiés ou menés à bien grâce à l'implication marquée des agents du service administratif interrégional, qui ont, par ailleurs, accompagné efficacement les chefs de cour dans leurs missions de programmation et d'exécution budgétaires.

À l'échelle du ressort, l'effectif total des magistrats a été renforcé, même si les moyens des greffes demeurent encore insuffisants pour répondre aux multiples missions qui leur incombent.

2021 s'annonce d'ores et déjà comme une année de réformes et d'évolutions organisationnelles, que la force du travail collectif permetta seule, une nouvelle fois, de décliner.

Jean-Jacques BOSC
Procureur général

Jean-Pierre MÉNABÉ
Premier président

Juridictions

5 tribunaux judiciaires



2 chambres de proximité



4 tribunaux pour enfants



6 conseils de prud'hommes



4 tribunaux de commerce



3 cours d'assises



Accès au droit et à la justice

3 conseils départementaux de l'accès au droit

4 maisons de la justice et du droit

5 bureaux d'aide aux victimes

1.298.324 habitants

1.600 communes

9 établissements pénitentiaires



EFFECTIFS DE LA COUR AU 1^{er} JANVIER 2021

Cour d'appel

Magistrats du siège : 34 dont 7 placés
Magistrats du parquet : 10 dont 3 placés
Fonctionnaires : 93
dont : cour d'appel : 41
SAIR (hors placés): 34
agents placés : 18
Juristes assistants : 7 dont 1 placé
Assistants de justice : 8

Juridictions du ressort

Magistrats du siège : 96
Magistrats du parquet : 34
Magistrats à titre temporaire : 6
Magistrats honoraires : 5
Fonctionnaires : 334
Juristes assistants : 8
Assistants de justice : 13

ORGANISATION DE LA COUR

3 chambres civiles
1 chambre commerciale
1 chambre sociale
1 chambre spéciale des mineurs
1 chambre des appels correctionnels dont 1 formation JIRS
1 chambre de l'application des peines
1 chambre de l'instruction

Siège

1 premier président
10 présidents de chambre
17 conseillers

Parquet général

1 procureur général
3 avocats généraux
3 substituts généraux

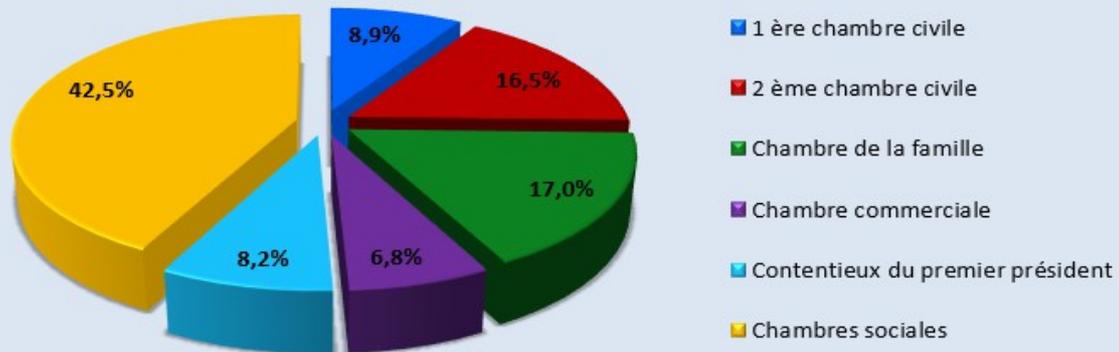
BUDGET

Masse salariale : **41 000 437 €**
Fonctionnement courant : **4 986 741 €**
(Hors équipement immobilier)
Aide juridictionnelle : **155 913 €**
Accès au droit : **112 000 €**
Frais de justice : **6 441 520 €**
Gestion de la crise sanitaire : **282 882 €**

Activité civile

Activité civile	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019
Nombre d'affaires nouvelles	3022	3530	2518	-28,7%
Nombre d'affaires terminées	3587	3759	3168	-15,7%
Nombre d'affaires en cours	3534	3305	2657	-19,6%

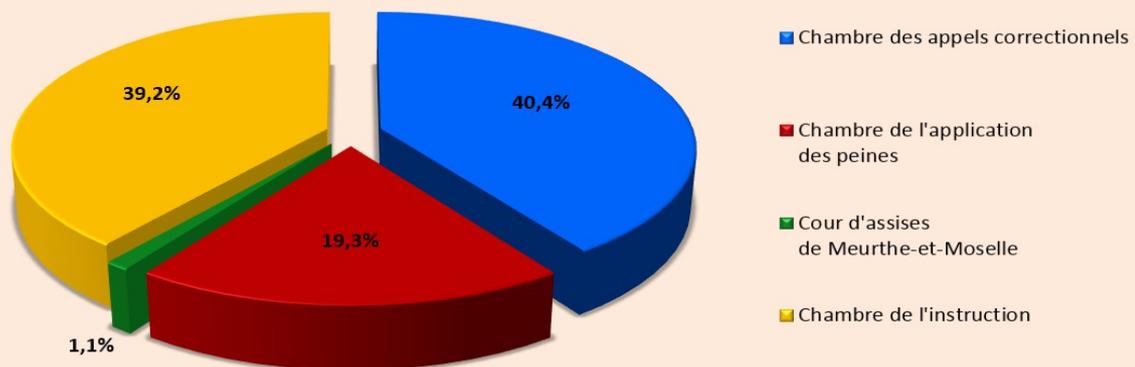
Répartition des affaires civiles terminées 2020 par chambre



Activité pénale

Activité pénale	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019
Nombre d'affaires nouvelles	2463	2256	2165	-4,0%
Nombre d'affaires terminées	2286	2523	2312	-8,4%
Nombre d'affaires en cours	1779	1512	1365	-9,7%

Répartition des affaires pénales terminées 2020 par chambre



Chambre spéciale des mineurs

Chambre spéciale des mineurs	Activité civile			Activité pénale			Total			Évolution 2020/2019
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Nombre d'affaires nouvelles	262	275	329	11	26	17	273	301	346	15,0%
Nombre d'affaires terminées	230	226	263	15	17	27	245	243	290	19,3%
Nombre d'affaires en cours	120	169	219	1	10	8	121	179	227	26,8%